



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE VALLAURIS GOLFE-JUAN

DEPARTEMENT des ALPES-MARITIMES

Arrondissement de GRASSE

Direction des Finances

Tél : 04.93.64.77.97

contact.subventions@vallauris.fr

Tél : 04.93.64.75.80

NOM DE L'ASSOCIATION

.....

.....

**DOSSIER DE
DEMANDE DE SUBVENTION**
Associations
ANNEE 2025

PREMIERE DEMANDE

RENOUELEMENT

Dossier à déposer au service des finances **avant le 17 novembre 2024**

Ou par mail contact.subventions@vallauris.fr

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION

Date de réception du dossier :

Pièces à joindre : complet / pièces manquantes :

Code : N° de dossier / N° Tiers Astre :

Adresse postale : Hôtel de Ville – Place J. Cavasse – BP 299 – 06220 VALLAURIS

Téléphone : 04.93.64.24.24 – Télécopie : 04.93.64.55.37

<http://www.vallauris-golfe-juan.fr/>



RAPPEL

AFIN QUE VOS DOSSIERS SOIENT TRAITES AU MIEUX

MERCI DE BIEN VOULOIR

- * LIRE ET REMPLIR LES INFORMATIONS DEMANDEES SUR LA FICHE INFOS PRATIQUES**
- * VERIFIER QUE VOS TABLEAUX PREVISIONNELS POUR L'ANNEE 2025 SONT EQUILIBRES**
- * NOUS FOURNIR VOTRE ATTESTATION D'ASSURANCE A JOUR**
- * REMPLIR LE TABLEAU P4 CONCERNANT LA COMPOSITION DES MEMBRES DE VOTRE BUREAU**
- * FOURNIR DERNIER RECEPISSE DE MODIFICATIONS DE STATUTS OU COMPOSITION DU BUREAU**
- * REMPLIR ET JOINDRE AU DOSSIER LE CONTRAT D'ENGAGEMENT REPUBLICAIN**

INFORMATION IMPORTANTE :

seuls les dossiers complets seront enregistrés et instruits

3. Relations avec d'autres associations

A quel réseau, union ou fédération, l'association est-elle affiliée ? (indiquer le nom complet ne pas utiliser de sigle)

.....
.....
.....

L'association a-t-elle des adhérents personnes morales : non oui

.....
.....
.....

Association sportive agréée ou affiliée à une fédération agréée :

4. Moyens humains au 31 Décembre de l'année écoulée

Nombre de bénévoles : <i>Bénévole : personne contribuant régulièrement à l'activité de l'association de manière non rémunérée.</i>	
Nombre de volontaires : <i>Volontaire : personne engagée pour une mission d'intérêt général par un contrat spécifique (par exemple Service Civique)</i>	
Nombre total de salarié(e)s :	
dont nombre d'emplois aidés	
Nombre de salarié(e)s en équivalent temps plein (ETP)	
Nombre de personnels mis à disposition ou détachés par une autorité publique	
Adhérents : <i>Adhérents : personne ayant marqué formellement son adhésion aux statuts de l'association</i>	

5. Projets prévus dans les 5 prochaines années : (manifestations, achat de matériel, etc)

Projet n°.....

6. Projet – Objet de la demande

Remplir un « rubrique 6 – objet de la demande » (3 pages) par projet

Votre demande est adressée à la politique de la ville ? oui

Intitulé :

Objectifs :

Description :

Bénéficiaires : caractéristiques sociales dans le respect des valeurs d'égalité et de fraternité de la République (ouverture à tous, mixité, égalité femmes-hommes, non-discrimination), nombre, âge, sexe, résidence, participation financière éventuelle, etc.



PREVISIONS DE L'ANNEE 2025
exercice du.....au.....

CHARGES	prévision	réalisation	*
Charges directes affectées à l'action ou aux activités de fonctionnement de l'association			

60 - Achat			
Achat de matières et fournitures			
Autres, préciser			

61 - Services extérieurs			
Location			
Entretien et réparation			
Assurance			

62 - Autres services extérieurs			
Rémunération / honoraires			
Publicité, communication			
Déplacements, missions			
Frais bancaires			

63 - Impôts et taxes			
Impôts et taxes sur rémunération			
Autres impôts et taxes			

64 - Charges de personnel			
Rémunération des personnels			
Charges sociales			

65 - Autres charges de gestion courante			

67 - Charges exceptionnelles / investissement			

TOTAL			

PRODUITS	prévision	réalisation	*
Ressources directes affectées à l'action ou aux activités de fonctionnement de l'association			

70 - Ventes			
Ventes de marchandises, de produits finis			
Billetterie			
Autres, préciser			

74 - Subventions :			
Etat			
Région			
Département			
Intercommunalité			
Commune			
Organismes sociaux			
Fonds européens			
Autres, préciser			

75 - Autres produits de gestion courante :			
Reports ressources non utilisées d'opérations antérieures			
Dons, legs			
Cotisations			

76 - Produits financiers			

77 - Produits exceptionnels			

TOTAL			

Ne pas indiquer les centimes d'euros

L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs

Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 99-01, prévoit a minima une information (quantitative ou à défaut qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité, mais "au pied" du compte de résultat.

Projet n°.....

6. Projet – Objet de la demande (suite)

Territoire :

Moyens matériels :

Moyens Humains :

	Nombre de personnes	Nombre en ETPT
Bénévoles participant activement à l'action/projet		
Salariés		
dont en CDI		
dont en CDD		
dont emplois aidés (4)		
Volontaires (services civiques....)		

Est-il envisagé de procéder à un (ou des) recrutement pour la mise en œuvre de l'action/projet ?

oui non Si oui, combien (en ETPT) : et pour quelle durée.....

Date ou période de réalisation : du (le)/...../..... au/...../.....

Évaluation : indicateurs proposés au regard des objectifs ci-dessus

(4) Sont comptabilisés ici comme emplois aidés tous les postes pour lesquels l'organisme bénéficie d'aides publiques : contrats d'avenir, contrats uniques d'insertion, conventions adultes-relais, emplois tremplin, postes FONJEP, etc..



PREVISIONS DU PROJET DE L'ANNEE 2025
exercice du.....au.....

CHARGES	prévision	réalisation	*
Charges directes affectées à l'action ou aux activités de fonctionnement de l'association			

60 - Achat			
Achat de matières et fournitures			
Autres, préciser			

61 - Services extérieurs			
Location			
Entretien et réparation			
Assurance			

62 - Autres services extérieurs			
Rémunération / honoraires			
Publicité, communication			
Déplacements, missions			
Frais bancaires			

63 - Impôts et taxes			
Impôts et taxes sur rémunération			
Autres impôts et taxes			

64 - Charges de personnel			
Rémunération des personnels			
Charges sociales			

65 - Autres charges de gestion courante			

67 - Charges exceptionnelles / investissement			

TOTAL			

PRODUITS	prévision	réalisation	*
Ressources directes affectées à l'action ou aux activités de fonctionnement de l'association			

70 - Ventes			
Ventes de marchandises, de produits finis			
Billetterie			
Autres, préciser			

74 - Subventions :			
Etat			
Région			
Département			
Intercommunalité			
Commune			
Organismes sociaux			
Fonds européens			
Autres, préciser			

75 - Autres produits de gestion courante :			
Reports ressources non utilisées d'opérations antérieures			
Dons, legs			
Cotisations			

76 - Produits financiers			

77 - Produits exceptionnels			

TOTAL			

La subvention sollicitée de.....€ objet de la présente demande représente.....% du total des produit du projet (montant sollicité/total du budget)x100)

Ne pas indiquer les centimes d'euros

L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs

7. Attestations

Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service ou de l'établissement auprès duquel vous déposez cette demande.

Je soussigné(e), (nom, prénom)
représentant(e) légal(e) de l'association :

Si le signataire n'est pas le représentant statutaire ou légal de l'association, joindre le pouvoir ou mandat (portant les deux signatures : celles du représentant légal et celle de la personne qui va le représenter) lui permettant d'engager celle-ci (8)

Déclare :

- * que l'association est à jour de ses obligations administratives, comptables, sociales et fiscales (déclarations et paiements correspondant) ;
- * exactes et sincères les informations du présent formulaire, notamment relatives aux demandes de subventions déposées auprès d'autres financeurs publics ;
- * que l'association respecte les principes et valeurs de la [Charte des engagements réciproques](#) conclue le 14 février 2014 entre l'État, les associations d'élus territoriaux, et le Mouvement associatif, ainsi que les déclinaisons de cette charte ;
- * que l'association a perçu un montant total et cumulé d'aides publiques (subventions financières, -ou en numéraire- et en nature) sur les trois derniers exercices (dont l'exercice en cours) ;

- inférieur ou égal 500 000 euros
- supérieur à 500 000 euros

* demander une subvention de :.....**€ au titre de l'année ou exercice 20.....**
.....**€ au titre de l'année ou exercice 20.....**
.....**€ au titre de l'année ou exercice 20.....**
.....**€ au titre de l'année ou exercice 20.....**

* Que cette subvention, si elle est accordée, sera versée au compte bancaire de l'association (joindre un RIB).

Fait, à le.....

Signature

(8) « Le mandat ou procuration est un acte par lequel une personne donne à une autre le pouvoir de faire quelque chose pour le mandant et en son nom. Le contrat ne se forme que par l'acceptation de mandataire. Article 1984 du code civil »
Déclaration de changements de dirigeants, modifications de statuts, etc. auprès du greffe des associations – Préfecture ou Sous-préfecture.
Conformément à la circulaire du Premier Ministre du 29 septembre 2015, à la Décision 2012/21/UE de la Commission Européenne du 20 décembre 2011 et au Règlement (UE) n° 360/2012 de la Commission du 25 avril 2012 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne aux aides des minimis accordées à des entreprises fournissant des services d'intérêt économique général et au Règlement (UE) n° 140/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne aux aides de minimis.



FICHE SYNTHETIQUE
COMpte Rendu Financier de Subvention Année 2024

(Arrêté du Premier ministre du 11 octobre 2006 portant fixation des modalités de présentation du compte rendu financier prévu par le quatrième alinéa de l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations)

Le compte rendu a pour objet la description des opérations comptables qui attestent de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention. Il est à retourner à l'autorité administrative qui a versé la subvention dans les 6 mois suivant le fin de l'exercice au cours duquel la subvention a été accordée. Il doit obligatoirement être établi avant toute nouvelle demande de subvention. Il doit être accompagné du dernier rapport annuel d'activité et des comptes approuvés du dernier exercice clos.

BILAN QUALITATIF DE L'ACTION OU DE L'ACTIVITE ANNUELLE DE L'ASSOCIATION REALISEE

Nom de l'association :

Numéro de SIRET :

Décrire précisément la mise en œuvre de l'action - date(s) et lieu(x) de réalisation ou les activités de fonctionnement de l'association :

Quel a été le nombre approximatif de personnes bénéficiaires ?

L'objectif de l'action a-t-il été atteint, pour quelles raisons ?

Expliquer et justifier les écarts significatifs éventuels entre le budget prévisionnel et le réalisé :

Contributions volontaires* en nature affectées à la réalisation du projet ou aux activités de l'association :

Observations :

*Les "contributions volontaires" correspondent au bénévolat, aux mises à disposition gratuites des personnes ainsi que des biens meubles (matériel, véhicules, etc.) ou immeubles.



REALISE DE L'ANNEE 2024
exercice du.....au.....

CHARGES	prévision	réalisation	*
Charges directes affectées à l'action ou aux activités de fonctionnement de l'association			

60 - Achat			
Achat de matières et fournitures			
Autres, préciser			

61 - Services extérieurs			
Location			
Entretien et réparation			
Assurance			

62 - Autres services extérieurs			
Rémunération / honoraires			
Publicité, communication			
Déplacements, missions			
Frais bancaires			

63 - Impôts et taxes			
Impôts et taxes sur rémunération			
Autres impôts et taxes			

64 - Charges de personnel			
Rémunération des personnels			
Charges sociales			

65 - Autres charges de gestion courante			

67 - Charges exceptionnelles / investissement			

TOTAL			
--------------	--	--	--

PRODUITS	prévision	réalisation	*
Ressources directes affectées à l'action ou aux activités de fonctionnement de l'association			

70 - Ventes			
Ventes de marchandises, de produits finis			
Billetterie			
Autres, préciser			

74 - Subventions :			
Etat			
Région			
Département			
Intercommunalité			
Commune			
Organismes sociaux			
Fonds européens			
Autres, préciser			

75 - Autres produits de gestion courante :			
Reports ressources non utilisées d'opérations antérieures			
Dons, legs			
Cotisations			

76 - Produits financiers			

77 - Produits exceptionnels			

TOTAL			
--------------	--	--	--

Je soussigné(e), (nom et prénom)
Représentant(e) légal de l'association

Certifie exact les informations du présent compte rendu.

Fait le..... À

Signature



REALISE SUR PROJET DE L'ANNEE 2024
exercice du.....au.....

CHARGES	prévision	réalisation	*
Charges directes affectées à l'action ou aux activités de fonctionnement de l'association			

60 - Achat			
Achat de matières et fournitures			
Autres, préciser			

61 - Services extérieurs			
Location			
Entretien et réparation			
Assurance			

62 - Autres services extérieurs			
Rémunération / honoraires			
Publicité, communication			
Déplacements, missions			
Frais bancaires			

63 - Impôts et taxes			
Impôts et taxes sur rémunération			
Autres impôts et taxes			

64 - Charges de personnel			
Rémunération des personnels			
Charges sociales			

65 - Autres charges de gestion courante			

67 - Charges exceptionnelles / investissement			

TOTAL			

PRODUITS	prévision	réalisation	*
Ressources directes affectées à l'action ou aux activités de fonctionnement de l'association			

70 - Ventes			
Ventes de marchandises, de produits finis			
Billetterie			
Autres, préciser			

74 - Subventions :			
Etat			
Région			
Département			
Intercommunalité			
Commune			
Organismes sociaux			
Fonds européens			
Autres, préciser			

75 - Autres produits de gestion courante :			
Reports ressources non utilisées d'opérations antérieures			
Dons, legs			
Cotisations			

76 - Produits financiers			

77 - Produits exceptionnels			

TOTAL			

Je soussigné(e), (nom et prénom)
Représentant(e) légal de l'association

Certifie exact les informations du présent compte rendu.

Fait le..... À

Signature



DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e), Madame, Monsieur,
Représentant(e) légal de la structure, en qualité de

- * Déclare que la structure est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et des paiements afférents ;
- * Certifie l'exactitude des informations et documents annexés au dossier de demande de subvention à la Ville de Vallauris Golfe-Juan ;
- * M'engage à fournir à la Ville de Vallauris Golfe-Juan tous les documents complémentaires qui lui paraîtront utiles ;
- * Prends acte du fait que toute fausse déclaration entraînerait le reversement de la subvention attribuée à la structure ;
- * M'engage à utiliser la subvention conformément à la convention d'attribution, étant précisée l'interdiction, conformément à la réglementation en vigueur, du reversement de la subvention à d'autres structures ;
- * Prends acte que, dans le cadre du financement d'un projet, la non réalisation du projet entraînerait le reversement de la subvention attribuée à la structure ;
- * Certifie que la structure se conforme le cas échéant pour le recours à ses prestataires, aux règles définies par l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et au décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Fait le __ / __ / __ à

Nom et signature du Président* :

**Président ou responsable dûment habilité par une délégation de signature (dans ce cas joindre impérativement une copie de la délégation dans ce dossier)*

Adresse postale : Hôtel de Ville – Place J. Cavasse – BP 299 – 06220 VALLAURIS
Téléphone : 04.93.64.24.24 <http://www.vallauris-golfe-juan.fr/>

Qu'est-ce que le dossier de demande de subvention ?

Ce dossier doit être utilisé par toute association sollicitant une subvention auprès d'une collectivité territoriale. Il concerne le financement d'actions spécifiques ou le fonctionnement général de l'association qui relèvent de l'intérêt général. Dès lors, il ne concerne pas les financements imputables sur la section d'investissements.

Ce dossier a été établi conformément aux règles nationales et communautaires applicables aux financements publics.

Pour être instruit et complet ce dossier doit être constitué des pièces justificatives suivantes :

- * **Procès-verbal de la dernière assemblée générale** (2024 ou à défaut 2023)
- * **Le rapport d'activité 2023** (exercice 2023-2024 pour les structures fonctionnant en année scolaire)
- * **Compte rendu financier de l'exercice 2023 ou 2024** (exercice 2023-2024 pour les structures fonctionnant en année scolaire) accompagné de la **fiche synthétique** jointe
- * Le rapport et le rapport spécial du commissaire aux comptes pour les associations qui en ont désigné un, notamment celles qui ont perçu annuellement plus de 153 000 euros de dons ou subvention

* **Le solde en fin d'exercice du :**

- Compte Courant :euros
- Compte Epargne :euros

* Relevé d'identité bancaire **RIB (IBAN) récent**

* La **déclaration sur l'honneur** jointe au dossier de demande de subvention

- **Documents à ne remettre que lors de la première demande ou si des modifications ont été réalisées lors de l'année écoulée :**

- * **Document attestant de la création de la structure** (extrait du Journal Officiel / attestation de la préfecture)
- * **Document attestant des dernières modifications de la structure** (extrait du Journal Officiel/attestation de la préfecture)
- * **Statuts** régulièrement déclarés

* le compte rendu financier : est composé d'un tableau accompagné de son annexe explicative et d'un bilan qualitatif de l'action. C'est une obligation prévue par l'article de 10 de la loi n° 2000-321 relative aux droits des citoyens dans leur relation avec l'administration. Cf arrêté du Premier ministre du 11 octobre 2006 publié au Journal Officiel du 14 octobre 2006.



INFORMATION IMPORTANTE : seuls les dossiers complets seront enregistrés et instruits

CONTRAT D'ENGAGEMENT REPUBLICAIN

L'association/établissement culturel/établissement scolaire ou universitaire, (dénommé ci-dessous «le demandeur») suivant :

dont le siège social est situé à :

représenté par (nom, prénom, qualité) :

sollicitant le bénéfice d'une subvention publique, s'engage à respecter le présent contrat d'engagement républicain. Tout demandeur qui sollicite l'octroi d'une subvention au sens de l'article 9-1 de la loi du 12 avril 2000 auprès du Préfet des Alpes-Maritimes, s'engage par la souscription du présent contrat d'engagement républicain :

ENGAGEMENT N° 1 : RESPECT DES LOIS DE LA RÉPUBLIQUE

Le respect des lois de la République s'impose aux associations et aux fondations, qui ne doivent entreprendre ni inciter à aucune action manifestement contraire à la loi, violente ou susceptible d'entraîner des troubles graves à l'ordre public. L'association ou la fondation bénéficiaire s'engage à ne pas se prévaloir de convictions politiques, philosophiques ou religieuses pour s'affranchir des règles communes régissant ses relations avec les collectivités publiques. Elle s'engage notamment à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République.

ENGAGEMENT N° 2 : LIBERTÉ DE CONSCIENCE

L'association ou la fondation s'engage à respecter et protéger la liberté de conscience de ses membres et des tiers, notamment des bénéficiaires de ses services, et s'abstient de tout acte de prosélytisme abusif exercé notamment sous la contrainte, la menace ou la pression. Cet engagement ne fait pas obstacle à ce que les associations ou fondations dont l'objet est fondé sur des convictions, notamment religieuses, requièrent de leurs membres une adhésion loyale à l'égard des valeurs ou des croyances de l'organisation.

ENGAGEMENT N° 3 : LIBERTÉ DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION

L'association s'engage à respecter la liberté de ses membres, de s'en retirer dans les conditions prévues à l'article 4 de la loi du 1er juillet 1901 et leur droit de ne pas en être arbitrairement exclu.

ENGAGEMENT N° 4 : ÉGALITÉ ET NON-DISCRIMINATION

L'association ou la fondation s'engage à respecter l'égalité de tous devant la loi. Elle s'engage, dans son fonctionnement interne comme dans ses rapports avec les tiers, à ne pas opérer de différences de traitement fondées sur le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, l'appartenance réelle ou supposée

à une ethnie, une Nation, une prétendue race ou une religion déterminée qui ne reposeraient pas sur une différence de situation objective en rapport avec l'objet statutaire licite qu'elle poursuit, ni cautionner ou encourager de telles discriminations. Elle prend les mesures, compte tenu des moyens dont elle dispose, permettant de lutter contre toute forme de violence à caractère sexuel ou sexiste.

ENGAGEMENT N° 5 : FRATERNITÉ ET PREVENTION DE LA VIOLENCE

L'association ou la fondation s'engage à agir dans un esprit de fraternité et de civisme. Dans son activité, dans son fonctionnement interne comme dans ses rapports avec les tiers, l'association s'engage à ne pas provoquer à la haine ou à la violence envers quiconque et à ne pas cautionner de tels agissements. Elle s'engage à rejeter toutes formes de racisme et d'antisémitisme.

ENGAGEMENT N° 6 : RESPECT DE LA DIGNITÉ DE LA PERSONNE HUMAINE

L'association ou la fondation s'engage à n'entreprendre, ne soutenir, ni cautionner aucune action de nature à porter atteinte à la sauvegarde de la dignité de la personne humaine. Elle s'engage à respecter les lois et règlements en vigueur destinés à protéger la santé et l'intégrité physique et psychique de ses membres et des bénéficiaires de ses services et ses activités, et à ne pas mettre en danger la vie d'autrui par ses agissements. Elle s'engage à ne pas créer, maintenir ou exploiter la vulnérabilité psychologique ou physique de ses membres et des personnes qui participent à ses activités à quelque titre que ce soit, notamment des personnes en situation de handicap, que ce soit par des pressions ou des tentatives d'endoctrinement. Elle s'engage en particulier à n'entreprendre aucune action de nature à compromettre le développement physique, affectif, intellectuel et social des mineurs, ainsi que leur santé et leur sécurité.

ENGAGEMENT N° 7 : RESPECT DES SYMBOLES DE LA RÉPUBLIQUE

L'association s'engage à respecter le drapeau tricolore, l'hymne national, et la devise de la République. Cette obligation est réputée satisfaite par les associations agréées au titre de l'article 25-1 de la loi du 12 avril 2000 ainsi que par les associations et fondations reconnues d'utilité publique. Le demandeur qui s'engage à respecter les principes inscrits dans le contrat d'engagement républicain qu'il a souscrit en informe ses membres par tout moyen. Lorsque l'objet que poursuit le demandeur sollicitant l'octroi d'une subvention, son activité ou les modalités selon lesquelles cette activité est conduite, sont illicites ou incompatibles avec le contrat d'engagement républicain souscrit, le Préfet des Alpes-Maritimes refuse la subvention demandée. S'il est établi que le demandeur bénéficiaire d'une subvention poursuit un objet ou exerce une activité illicite ou que l'activité ou les modalités selon lesquelles le demandeur la conduit sont incompatibles avec le contrat d'engagement républicain souscrit, le Préfet des Alpes-Maritimes procède au retrait de la subvention qui avait été attribuée par une décision motivée, après que le bénéficiaire a été mis à même de présenter ses observations dans les conditions prévues à l'article L. 122-1 du code des relations entre le public et l'administration, et enjoint au bénéficiaire de lui restituer, dans un délai ne pouvant excéder six mois à compter de la décision de retrait, les sommes versées ou, en cas de subvention en nature, sa valeur monétaire. Le cas échéant, le Préfet des Alpes-Maritimes communique la décision de retrait de subvention aux autres autorités et organismes concourant, à sa connaissance, au financement du demandeur.

Fait à

Le.....

Signature

précédée par la mention « lu et approuvé »